



AUTORISATION DE CIRCULER DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES - autorisation numéro 2020 - 56

Pétitionnaire : Divers pétitionnaires de la vallée d'Aspe (*Pyrénées-Atlantiques*),
Nature de la demande : circulation motorisée,
Localisation : cœur du Parc National des Pyrénées en vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques
Dossier suivi au Parc National des Pyrénées par Mme Do-quyên LAM-Secteur d'Aspe Parc National des Pyrénées

Le Directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 331 4-1, L 331-4-2 et R 331-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR : *DEVN0826308D*),

Vu le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (NOR : *DEVL1234918D*),

Considérant que les activités décrites, dans les demandes des pétitionnaires dont la liste figure en annexe, sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

ARRETE

- article premier :

Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées autorise les véhicules, dont la liste figure en annexe, à circuler dans le cœur du Parc National des Pyrénées (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*) et sur les itinéraires définis en annexe.

La présente autorisation est délivrée dans le cadre des activités pastorales, techniques, scientifiques, commerciales et touristiques.

Une autorisation, à apposer en évidence sur chaque véhicule, est fournie aux propriétaires des véhicules concernés. L'apposition de l'autorisation de circuler est obligatoire.

../..

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

- article deux :

La présente autorisation est délivrée du 15 avril au 15 novembre 2020, pour la zone cœur du Parc National des Pyrénées en vallée d'Aspe (*Pyrénées-Atlantiques*).

Les sites et trajets suivants sont concernés :

- piste de Couecq
- piste d'Espelunguère
- piste Escurets
- piste Caillau
- piste Arnousse – piste Arnousse Somport
- piste Bonaris

- article trois :

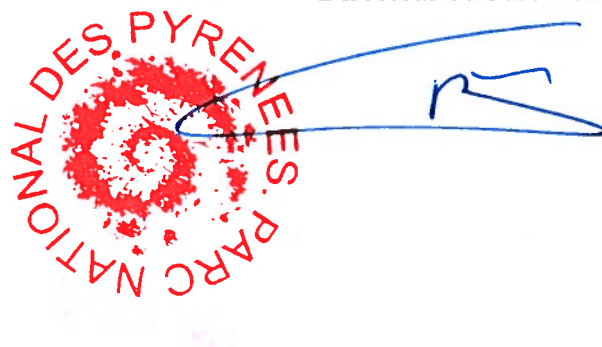
Les personnels assermentés et commissionnés du Parc National des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions mentionnées en supra. La présente est délivrée sous réserve des autorisations utiles au titre de toute autre réglementation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc National des Pyrénées.

- article quatre :

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées disponible sur www.pyrenees-parcnational.fr

Fait à Tarbes, le lundi 25 mai 2020

Marc TISSEIRE
Directeur du Parc National des Pyrénées



Parc National des Pyrénées - villa Fould - 2, rue du IV septembre - boîte postale 736 - 65017 TARBES CEDEX

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.



**AUTORISATION DE CIRCULER
DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- autorisation numéro 2020 - 56**

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
ASSERQUET	André	7124 WD 64	Piste Caillau
BELLOCQ	Pierre	FM 508 AW	Piste Caillau
BELLOCQ	Pierre	AG 865 FC	Piste Caillau
BERGES	Paule	BJ 402 HP	Piste Caillau
BERGES	Paule	DK 516 FF	Piste Caillau
BERSANS	Rémi	AZ 467 AH	Piste Caillau
BEUDOU	Ingrid	EX 761 SB	Piste Caillau
BEUDOU	René	CX 312 QQ	Piste Caillau
BEUDOU	René	CE 720 BW	Piste Caillau
BEUDOU	René	9080 ZF 64	Piste Caillau
BEUDOU	René	3858 RS 64	Piste Caillau
BORDENAVE LAPLACE	Eric	EC 148 JE	Piste Caillau
BOUHABEN	Yolande	EF 117 QB	Piste Caillau
BOUHABEN CAZALA	Pierre	AZ 402 DJ	Piste Caillau
BOUHABEN CAZALA	Pierre	EK 414 MR	Piste Caillau
BURS	Gérard	AB 447 YG	Piste Caillau
SERVICES	Municipaux Osse	WW 455 SE	Piste Caillau
CACHELOU	Frédéric	EG 174 DT	Piste Caillau
CAMY	Basile	2715 XQ 64	Piste Caillau

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
CAMY	Basile	AD 277 ZG	Piste Caillau
CAMY	Marie-Jeanne	DT 082 VZ	Piste Caillau
CANDALOT	Jean-Jacques	CA 967 CX	Piste Caillau
CANDALOT	Jean-Jacques	AG 419 CV	Piste Caillau
CAPTIER	Romain	CD 212 RR	Piste Caillau
CASENAVE	Joseph	BL 900 DM	Piste Caillau
CASSE	Jean-Marie	8344 XK 64	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Frédéric	BD 419 YB	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Frédéric	DR 266 SD	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Jean-Jacques	7476 YX 64	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Jean-Jacques	ED 977 SJ	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Jean-Michel	DJ 757 HR	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Jean-Michel	9432 ZA 64	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Jean-Michel	DJ 782 HR	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Pierre	1316 YC 64	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Sébastien	CS 017 WP	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Sébastien	CY 670 BZ	Piste Caillau
CASTEIGNAU	Xavier	2458 YH 64	Piste Caillau
CAZENAVE	Gérard	BZ 333 VS	Piste Caillau
COUNILH	Julien	EQ 207 JF	Piste Caillau
DELMASURE	Marie-Christine	DH 730 CR	Piste Caillau
DE VALICOURT	Eric	DS 416 WB	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	ED 619 RJ	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	DR 521 HC	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	CX 464 WN	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	6083 XM 64	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	BP 302 GK	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	AQ 463 DG	Piste Caillau
ELGOYHEN	Albert	BE 468 SJ	Piste Caillau
ESPERABEN	Jean-Pierre	CH 225 CN	Piste Caillau
ESPERABEN	François	2965 WE 64	Piste Caillau

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
ESPRABENS	Gérard	6463 VH 64	Piste Caillau
ESQUERA	Jean	BQ 429 NN	Piste Caillau
ESTOURNES	Etienne	FB 185 PC	Piste Caillau
FLORENCE	Jean-Jacques	496 XH 64	Piste Caillau
FONDEVIELLE	Arnaud	AC 637 SH	Piste Caillau
GAEC	Arrechau	EL 025 XB	Piste Caillau
GARAIG LABACHOTTE	Michèle	AG 010 NY	Piste Caillau
GARAIG	Jean-Louis	DM 040 NC	Piste Caillau
GARAIG	Jean-Louis	BC 044 SY	Piste Caillau
GARAIG LABACHOTTE	Pascale	DV 101 QR	Piste Caillau
GARCET LACOSTE	Jean-Jacques	106 DR 920 KZ	Piste Caillau
GARCET LACOSTE	Jean-Jacques	FL 702 QA	Piste Caillau
GOUSSIES	Joël	DE 865 FY	Piste Caillau
GRACIET	Fabienne	FM 641 XE	Piste Caillau
GRAVEAUD	Florence	BY 722 BJ	Piste Caillau
GRAVEAUD	Sophie	DZ 520 NW	Piste Caillau
GRAVEAUD	Lucie	DC 090 WF	Piste Caillau
GUILHAUMA	Christophe	CE 970 ZW	Piste Caillau
HAURE	Isabelle	DV 039 RH	Piste Caillau
JAMOIS	Ludovic	AF 953 QL	Piste Caillau
LABAT	Jérôme	DM 404 XL	Piste Caillau
LAHER	François	EA 428 YX	Piste Caillau
LAHER	François	DP 170 RE	Piste Caillau
LANNE	André	8538 WT 64	Piste Caillau
LANUSSE	Pierre	EJ 498 NY	Piste Caillau
LARBIOU	Jean-Bernard	CN 677 CV	Piste Caillau
LARBIOU	Jean-Bernard	CS 992 AC	Piste Caillau
LARBIOU	Jean-Bernard	AG 721 PP	Piste Caillau
LARBIOU	Jean-Bernard	ET 556 GS	Piste Caillau
LARBIOU	Nathalie	DP 042 YG	Piste Caillau
LARBIOU	Nathalie	BB 526 FC	Piste Caillau
LAUDA	Annie	BG 821 CT	Piste Caillau

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
LAVIELLE	Pierre	AK 050 WV	Piste Caillau
LAVIELLE	Pierre	BB 337 JD	Piste Caillau
LAVIELLE	Pierre	DG 881 XF	Piste Caillau
LE MELEDO	Emmanuelle	EM 446 SA	Piste Caillau
LEMPEGNAT	André	DA 616 LJ	Piste Caillau
LEMPEGNAT	André	AJ 716 RV	Piste Caillau
LEMPEGNAT	André	4580 SL 64	Piste Caillau
MONCEF	Homi Eddine	DZ 274 JE	Piste Caillau
MONREPOS	Baptiste	5581 WF 64	Piste Caillau
MONREPOS	Baptiste	4624 XX 64	Piste Caillau
MONREPOS	Baptiste	8878 XZ 64	Piste Caillau
MOULIA	François	2978 YG 64	Piste Caillau
MURATTE	René	2052 VW 64	Piste Caillau
MURATTE	René	DF 118 DX	Piste Caillau
OSSAU	Franck	BB 760 TW	Piste Caillau
OSSAU	Franck	BZ 195 AH	Piste Caillau
PAULY	Alain	BV 461 WZ	Piste Caillau
PEDEBIDOU	Louis	9577 XH 64	Piste Caillau
PESET	Nicolas	AM 066 YD	Piste Caillau
PESET	Nicolas	CL 713 HW	Piste Caillau
PESET	Nicolas	EF 596 TW	Piste Caillau
PESET	Nicolas	CA 743 WT	Piste Caillau
PINAREL	Thelma	AC 030 XY	Piste Caillau
PONTACQ	Yves	AK 691 FQ	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Philippe	DZ 280 BV	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Philippe	BL 547 SC	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Philippe	BJ 226 BR	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Philippe	CV 605 TT	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Philippe	WW 506 KD	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Pascal	BM 753 SL	Piste Caillau
PUYAUBREAU	Cédric	7616 YJ 64	Piste Caillau
RACHOU	Nicole	CT 190 FM	Piste Caillau

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
SAMPERE	Serge	4759 XH	Piste Caillau
SAMPERE	Serge	CE 970 ZW	Piste Caillau
SAMPERE	Serge	DW 432 KB	Piste Caillau
SAMPERIZ	Javier	2762 CJK	Piste Caillau
SAUT	Henri	620 XY 64	Piste Caillau
SAUT	Henri	432 VF 64	Piste Caillau
SAUT	Henri	AD 844 KZ	Piste Caillau
SAUT	Henri	BB 808 CP	Piste Caillau
SAUT	Henri	CL 904 ES	Piste Caillau
SERVICES	Municipaux	AG 009 LQ	Piste Caillau
SERVICES	Municipaux	AA 548 EB	Piste Caillau
TUYARET	Thierry	DP 168 EK	Piste Caillau
L'ABEROUAT		BP 382 YE	Piste Caillau
BAJAS	Maxime	AT 146 NB	Pistes Couecq-Espelunguère
BOURTOULE	Jean-Claude	BK 118 PW	Piste Couecq
CASAU	Jean-François	AS 146 TQ	Piste Couecq
CASAU	Jacques	EE 164 RK	Piste Couecq
COUSTET	Jean-Claude	DG 975 YT	Pistes Borce
DOMENGEUS	Jean-Marc	9113 TY 64	Piste Couecq
EARL	Udoï Lamazou	BL 705 SR	Pistes Couecq-Espelunguère
LAHER	Jean-François	DP 135 EW	Piste Couecq
LAHER	Fabienne	CV 713 BF	Piste Couecq
FERME	Ossiniri	PY 585 VM	Piste Couecq
SALLES	Jean-Vincent	2746 XP 64	Pistes Borce
VIGNEAU	Philippe	BM 882 NW	Pistes Borce
SERVICES	Municipaux	CJ 345 GG	Pistes Borce
SERVICES	Municipaux	674 70 N	Pistes Borce
SERVICES	Municipaux	988 XD 64	Pistes Borce
CASAU	Jean-François	304 WC 64	Piste Espelunguère
GAEC	Ferme Laraillet	AF 978 MH	Piste Espelunguère
GAEC	Ferme Laraillet	AC 592 BG	Piste Espelunguère
GAEC	Ferme Laraillet	AW 177 ZD	Piste Espelunguère

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
LAHER	Jean-François	CS 452 DD	Piste Espelunguère
LAHER	Jean-François	AZ 862 NX	Piste Espelunguère
LEPHAILLE	Damien	CH 471 WW	Piste Espelunguère
LEPHAILLE	Jeanne-Marie	AK 717 TP	Piste Espelunguère
FERME	Ossiniri	CS 729 CP	Piste Espelunguère
FERME	Ossiniri	6887 YL 64	Piste Espelunguère
LAHOURCADE	Jean-Louis	9535 SQ 64	Piste Escurets
LAHOURCADE	Valentin	BH 578 SL	Piste Escurets
AZNAR	Alberto	7617 GGC	Piste Escurets
TOLOSA	Jose Ramon	4961 JBR	Piste Escurets
URRUTY	Philippe	EW 317 RX	Piste Escurets
AAPPMA	Gaule aspoise	2657 XS	Piste Arnousse
CAMSUZOU	André	BH 955 AW	Piste Arnousse
CIMORRA	Jean-Michel	CY 765 LX	Piste Arnousse
CLAVERIE	Bernard	BJ 953 KK	Piste Arnousse
ESCOT	Michel	2417 XN 64	Piste Arnousse
FAURIE	Pierre	5753 XG 64	Piste Arnousse-Somport
FAURIE	Pierre	AZ 077 CR	Piste Arnousse-Somport
GASTOU	Jean	BV 527 VZ	Piste Arnousse
GOUIN	Patrice	9258 XW 64	Piste Arnousse
LARRICQ	Jean-Marc	4067 WD 64	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	EV 479 SG	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	FA 452 SV	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	5175 WS 64	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	BJ 953 KK	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	EB 016 CD	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	CA 597 RK	Piste Arnousse
MORIN	Olivier	EL 670 FC	Piste Arnousse
SANCHOTENA	Eric	CP 667 AT	Piste Arnousse
SANCHOTENA	Eric	EJ 627 XH	Piste Arnousse
SANCHOTENA	Eric	EA 106 JN	Piste Arnousse

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Nom	Prénom	Immatriculation	Territoire
SAUDE	Alain	BJ 199 YG	Piste Arnousse
SAUDE	Alain	CS 816 LQ	Piste Arnousse
SERVICES	Municipaux	CS 516 HM	Piste Arnousse

- la piste d'Arnousse n'est accessible qu'aux voitures particulières – définition conforme à l'article 1 du décret numéro 2007 – 786 du 10 mai 2007 – compte des conditions d'usage et de sécurité de la dite piste –

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

